



ARC ESSONNE

1, Rue Fernand RAYNAUD Z.A. Apport de Paris
91100 CORBEIL ESSONNES
courriel : cdae@wanadoo.fr
Tél / Fax : 01 60 88 23 37

Comité régional d'Ile de France
Affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

Assemblée générale ordinaire Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Essonne, vendredi 09 octobre 2009, 20h30, local du Comité, rue F. Raynaud à Corbeil-Essonnes

20h38 : ouverture de la séance par le Président

Le président accueille les présidents des différents clubs de l'Essonne et plus particulièrement les représentants des deux clubs qui viennent de se créer : *Boissy-le-Cutté* et *Saint-Germain-lès-Corbeil*.

L'assemblée respecte ensuite la minute de silence en l'honneur des disparus de l'année et des années précédentes.

Le Président annonce que le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut commencer.

1. Rapport moral du Président :

Le Président présente ensuite le bilan moral de son action à la tête du Comité départemental durant cette saison achevée 2008-2009.

Il rappelle que, pour des raisons de clarté envers le public (scolaire, d'entreprise, handicapé) auquel il s'adresse de plus en plus en développant, notamment, des actions de découvertes et d'initiation, le C.D.T.A.E. se présente dorénavant sous le nom d'**Arc Essonne**. Ce terme est également plus parlant pour les autorités que nous sollicitons dans le cadre de notre mission.

Remerciement aux nombreux archers qui ont participé et contribué à l'organisation des concours, des championnats départementaux (CD) et régionaux durant cette saison.

Merci au club de *Villebon* et aux membres de l'Équipe Technique Départementale (ETD) pour la transmission de son savoir-faire à l'occasion du CD campagne en avril dernier.

Remerciement aux athlètes qui se sont vus décernés des titres de champions d'*Île-de-France* et de *France*... ainsi qu'à ceux qui, qualifiés, ont tenté de les obtenir.

Le Président rappelle l'expérience nécessaire en concours que doit avoir un archer avant d'aborder un championnat : *Arc Essonne* recommande dorénavant d'avoir participé à un concours au moins avant d'être inscrit en championnat.

Merci aux membres élus et aux employés d'*Arc Essonne* : outre les missions spécifiques dévolues au C.D.T.A.E., ils ont su accomplir la mission de faire connaître le tir à l'arc.

Les emplois de **Yann Cigrand** et **Laurence Castello** sont désormais pérennisés. Ils sont intervenus cette saison auprès de l'Union Sportive des Ecoles Primaires, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ; ils ont réalisé des stages avec des centres aérés et, au mois de juillet, le séjour Jeunes au centre de **Fontenay-les-Briis** (ce dernier à prix coûtant : le C.D.T.A.E. n'a pas gagné un centime d'euro).

Autre mission d'**Arc Essonne** : l'augmentation du nombre de licenciés. L'**Essonne** compte aujourd'hui 34 clubs. Avec plus de 1900 archers la saison dernière, nous pouvons espérer atteindre, voire dépasser les 2000 adhérents durant la saison qui démarre.

Si le financement du Conseil régional est obtenu pour soutenir le recrutement de **Marie-Odile Nicolas**, **Yann** pourra se consacrer entièrement à l'entraînement des jeunes du département.

Arc Essonne a besoin de matériel supplémentaire, en renouvellement ou en acquisition. Le Comité souhaite effectuer une demande de subventions au titre du CNDS équipement (arcs et ciblerie). Toutefois, l'accord des adhérents en Assemblée générale est nécessaire. Le vote sera proposé en même temps que les votes de bilans.

Le Président rappelle que tous les membres du Comité travaillent avec les présidents de clubs et sont à leur écoute dans l'acquittement de leur mission.

Proposition à l'occasion des championnats départementaux : suite aux remarques de certains récipiendaires, **Arc Essonne** a étudié et propose la possibilité d'échanger les médailles remises aux champions contre des bons d'achat (à l'issue des remises des prix).

Depuis 2 ans, à l'occasion de leur concours en salle annuel, les **Archers du Donjon** (club de **Sainte-Geneviève-des-Bois**) proposent un départ Spécial Duels. Le Président d'**Arc Essonne** précise que cette initiative est appréciée et approuvée par le Comité. Le président du club, souhaite savoir s'il est également apprécié par les archers et s'il continue de le proposer. Réponse favorable de l'assemblée.

2. **Présentation du rapport financier** (trésorier Philippe Letartre) :

Cf dossier : compte-rendu de l'expert comptable.
L'exercice dégage un excédent de 1602,66 euros.

Le Président signale qu'il devient nécessaire d'acquérir un véhicule afin de continuer à développer les activités d'**Arc Essonne** en dotant le Comité d'une capacité de projection, c'est à dire la possibilité de déployer du matériel sans devoir utiliser les véhicules personnels des cadres ou de location. Cet achat ne peut pas figurer dans la demande de subventions Équipements au CNDS. Il demande à l'assemblée si quelqu'un dispose d'une fourgonnette en bon état à vendre à un tarif raisonnable.

Au vu des loyers et impôts, qui deviennent considérables (le réaménagement du quartier a conduit à l'augmentation des charges locatives et fiscales), le Comité envisage de s'installer ailleurs. Il existe actuellement un contact avec le club essonnien d'**Égly** dans le but de monter un projet. La demande existait également du côté d'**Égly**, mais se heurtait à la réticence des responsables politiques et administratifs locaux, qui rechignaient à financer un projet impliquant une seule section du Club Omnisport.

Les premières propositions ont obtenu l'accord verbal de la *Compagnie de tir à l'arc d'Égly*, du président de l'association sportive d'*Égly* et les accords verbaux de la municipalité. Le projet porte sur une salle de 30 mètres de long sur 15 mètres de large.

La mairie d'*Égly* a demandé une estimation chiffrée du projet. Le C.D.T.A.E. n'a pas les moyens de financer l'intervention d'un cabinet d'architectes. Un courrier a été adressé à M. *Berson*, président du Conseil Général afin de réclamer l'assistance ses services (Service du Patrimoine), à la fin du mois de septembre.

Arc Essonne ne sera pas le seul occupant : l'espace sera partagé avec le club résident d'*Égly*.

Bilan prévisionnel : arrivée d'une nouvelle animatrice technique : si, acceptation du Conseil Général et du Conseil Régional en cours, sur la base d'une aide à l'embauche sur 5 ans. Le Conseil Général a émis un avis favorable et nous sommes dans l'attente de la réunion du Conseil Régional qui doit statuer sur la question.

3. Opérations de vote (Président) :

25 clubs présents, représentant 135 voix sur un total de 158.

Aucune élection de personne n'étant prévue, le Président demande s'il existe une opposition au vote à main levée. Aucune objection de l'assemblée.

- a) Vote du rapport moral du président :
 - abstentions : 0 ;
 - contre : 0 ;
 - rapport moral accepté à l'unanimité.

- b) Quitus au Trésorier :
 - abstentions : 0 ;
 - contre : 0 ;
 - quitus donné à l'unanimité.

- c) Délégation pour présenter la demande de subvention CNDS Équipement :
 - abstentions : 0 ;
 - opposition : 0 ;
 - délégation accordée à l'unanimité.

4. Modification du Règlement intérieur (Président) :

Le Président expose cependant le but de la modification du Règlement intérieur : définir les règles de discipline interne au Comité, préciser le fonctionnement de ce dernier et notamment le rôle et les charges des élus. Ce règlement aurait dû être présenté au vote à la dernière assemblée générale ordinaire, mais la question n'ayant pas été placée à l'ordre du jour de la convocation, le vote a été remis à cette année. L'article rappelant le devoir de réserve des élus, qui a été contesté lors de la publication du projet de règlement, ne semble plus rencontrer d'opposition.

Par contre, un Président exprime son opposition à l'article 16 du règlement, qui interdit à un archer le port de la tenue d'*Arc Essonne* en dehors des compétitions où le Comité l'a expressément engagé. La raison de l'existence de cet article est présentée : certains archers se sont plaints du fait que, en championnat départemental, des compétiteurs se présentent en portant les couleurs du Département, ce qui est vécu comme étant un comportement non sportif au mieux et, au pire, amène sur la Commission sportive en particulier, et le Comité en général, un soupçon de manque d'objectivité. Même si le Président du Comité départemental estime qu'il s'agit avant tout de la

responsabilité du président du club dont dépend l'archer, le Comité ne peut se permettre d'être accusé d'afficher des préférences parmi l'ensemble de ses adhérents sur des compétitions où chacun doit avoir sa chance. Ce Président estime à l'inverse qu'il s'agit d'une attitude de respect et de fierté de porter ces couleurs.

Du fait que la présentation du règlement a été omise dans les opérations de vote, qu'il ne s'agit pas d'une question prioritaire et afin d'étudier cette question qui aurait pu être posée 15 jours avant comme préconisé par la convocation à la présente Assemblée générale, de façon à apporter les réponses dans les meilleures conditions, le Président sursoit au vote du Règlement intérieur et le repousse à une assemblée générale ultérieure.

5. **Divers** (Président) :

Présentation des cadres de l'Équipe Technique Départementale (ETD) : **Laurence Castello**, **Yann Cigrand** (tous deux salariés), **Marie-Odile Nicolas** (en cours de recrutement) et **Emmanuel Deseez** (bénévole).

Formation : le président a été informé qu'il y a désormais des modules spécifiques dans la formation Entraîneur1 : Campagne, arc à poulie, arbitres etc. Cette information est confirmée par le Responsable Arbitre et un membre de l'assistance.

Une obligation fédérale impose qu'un club candidat à l'organisation d'un concours fédéral dispose d'un arbitre parmi ses adhérents. Cependant, vu le nombre d'arbitres en fonction en Essonne, le Président propose que le C.D.T.A.E. se porte garant (sous titre de rencontre ou de challenge) d'une compétition organisée par un club ne disposant pas d'arbitre. Cette même personne précise que la F.F.T.A. vient de modifier les règlements afin d'empêcher ce genre de disposition. Le président des **Archers de Mennecy** intervient en tant que pour affirmer que si la F.F.T.A. veut empêcher les bénévoles du club de proposer des concours aux archers, ça ne changera rien pour eux (bénévoles), sinon leur permettre de faire quelques grasses matinées de plus... Par contre, est-ce que la position de la F.F.T.A. est réellement bénéfique et favorable pour la compétition ? Permet-elle davantage l'expression puis l'émergence ou l'identification de potentiels sportifs (voire olympique) dans la population des archers si une sorte d'élitisation de l'organisation des concours est réalisée ? Il en doute...

Fête de l'Archerie : il est rappelé que la Famille des **Chevaliers** de l'**Essonne** et le Comité départemental organisent une fête de l'Archerie au Stade **Robert Bobin** de **Bondoufle**, le 18 octobre 2009. Il s'agira, pour les Chevaliers, de fêter les 30 ans de la Famille de l'Essonne, et pour le Comité Départemental de présenter toutes les disciplines du Tir à l'Arc.

6. **Commission sport** (Jean-François Fort) :

Cette saison, 8 podiums nationaux ont été obtenus en disciplines FITA, 3D, nature et Campagne.

L'équipe départementale 3D par équipe Hommes est arrivée 5^{ème} (avec 1 arc cassé et à 11 points du podium) et l'équipe Femmes est également arrivée 5^{ème}.

Merci à **Emmanuel Bosc**, **Françoise Le Doze** pour la préparation de cette compétition.

La commission parcours (**Serge Lebas**) intervient pour ajouter à ces remerciements, **Laurent Berthet**, missionné sur préparation par le Comité Départemental.

Division régionale : le nombre des équipes inscrites en DD détermine le nombre d'équipes participantes à la finale des DD. Il est donc conseillé d'engager le maximum d'équipes au niveau départemental.

Récompenses des Équipes :

L'équipe Classique Dames de *Mennecy* monte de la Division Départementale à la Division Honneur.

Les équipes de *Draveil* et *Les Ulis* (Classiques Hommes) montent de la division Honneur en division Excellence

Orsay Classiques Dames de Division Excellence à Division 2

Draveil Classique Hommes de Division 1 à Division 2

Remerciement à tous les clubs qui ont apporté une aide logistique à l'entraînement.

7. **Commission Parcours** (Serge LEBAS)

Merci à *Villebon* et tous ceux qui ont aidé à la préparation et au déroulement du CD Campagne. *Serge* regrette toutefois que les CD parcours Nature et Campagne aient eu lieu le même jour, car pouvant toucher la même population.

Serge réitère ses remerciements aux équipes départementales en championnat de France 3D, souligne la bonne entente qui règne dans les équipes où il a été bien accueilli.

8. **Commission Arbitrage** (Claude Porte) :

Les arbitres de l'Essonne sont intervenus sur 27 compétitions en salle et 24 extérieures (en Essonne et dans les autres départements).

L'Essonne dispose de 19 arbitres, dont 3 assistants : 5 toutes options, 11 avec options.

Il y a un candidat pour 2010 : *Jean Allermoz*, des *Ulis*.

9. **Équipe technique départementale** (Yann Cigrand) :

Yann présent les actions et les résultats de l'Équipe Technique Départementale (ETD)

- a) auprès des groupes *Essonne* jeunes : 16 archers issus de 10 clubs forment deux groupes *Essonne*. Avec le recrutement de *Marie Odile Nicolas*, il y aura la possibilité d'avoir 4 groupes *Essonne*, avec l'ajout d'un groupe Espoir (de Poussins à Juniors) et d'un groupe Arc à Poulies Jeunes ;
- b) interventions auprès des écoles et en Institut handisport ;
- c) aide à création du club de *Boissy-le-Cutté* ;
- d) actions à la demande de comités d'entreprise : *SNCF, Renault Sport, Loisirs Prod* ;
- e) séjour Jeunes au château de la *RATP* de *Fontenay-les-Briis* : 26 jeunes venus de l'*Essonne*, d'*Île-de-France* et 2 archers de *Suisse* !

Idée de création d'un terrain départemental d'entraînement Campagne.

10. **Commission Communication** -Cordon, Internet et calendrier- (Vincent Hodoroaba) :

Concours de *Wissous* : il y aura un départ Spécial Jeunes.

Cordon : il y a eu deux parutions depuis la dernière assemblée générale : l'actualité est relativement pauvre, peu d'articles sont proposés. De plus, *Vincent* dispose d'un planning chargé en tant qu'étudiant et beaucoup de temps disponible a été occupé à préparer le nouveau site Internet du Comité (voir plus bas).

Calendrier de la saison : il est à disposition sur le site du Comité.

Mise à jour du site internet : l'architecture est désormais basée sur un système de blog, plus facile à gérer et permettant de placer des documents en format Acrobat (PDF), offrant un téléchargement et des impressions plus aisées ainsi qu'une recherche améliorée.

Il s'agit en réalité de 3 sites reliés entre eux : un pour les clubs, un destiné au public novice et s'adressant aux entreprises.

11. **Commission Formation** (Didier Sabat) :

Stage Entraîneur 1 : le prochain stage de préparation au test pré-requis aura lieu les 6 et 7 mars 2010.

Le Président, très heureux du bon déroulement de cette soirée, clôture la séance en demandant à l'assistance de l'accompagner dans la salle de tir pour une petite collation.

Président, Maurice LANGRY :

Secrétaire, Florent BAUDÈRE



ARC ESSONNE

1, Rue Fernand RAYNAUD Z.A. Apport de Paris
91100 CORBEIL ESSONNES
courriel : cdtae@wanadoo.fr
Tél / Fax : 01 60 88 23 37

Comité régional d'Ile de France
Affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

AG ordinaire 2009 - CDTAE
Annexe 1 : associations présentes

- Athis-Mons
- Boussy ST Antoine
- Briis sous forges
- Dourdan
- Draveil
- Egly
- Etampes
- Etrechy
- Grigny
- La Ferté Alais
- Les Ulis
- Lisses
- Marcoussis
- Massy
- Mennecy
- Monthéry
- Morangis
- Morsang sur orge
- Orsay
- Palaiseau
- Quincy sous sénart
- Saintry sur seine
- Soisy sur seine
- Ste Geneviève des bois
- Wissous

135 votants sur un total de 158 voix, qui représentent 1925 adhérents.

Invités : deux clubs en cours de création :

- Saint-Germain-lès Corbeil
- Boissy-le-Cutté

AG ordinaire 2009 - CDTAE

Annexe 2 : rapport moral du Président

Une saison s'est terminée, je vais faire un état rapide de la vie du Comité départemental de l'Essonne, désormais appelé ARC ESSONNE pour des raisons de compréhension évidentes auprès du grand public, peu au courant de nos sigles et abréviations.

Je me dois, tout d'abord, de remercier les archers nombreux qui ont participé aux différents championnats départementaux de notre Département, ainsi qu'aux organisateurs de ces manifestations.

À ce sujet, un merci particulier à la Compagnie des Archers de Villebon et aux membres de l'ETD (JP Cigrand en tête) pour la réalisation et la transmission du savoir-faire concernant le CD Campagne, qui a satisfait tous les compétiteurs. Sans oublier tous les bénévoles nous ayant aidé lors des Départemental et Régional au stade Bobin. Mes remerciements ne seraient pas complets si je ne citais pas les nombreux athlètes qui, cette année encore, ont ramené dans notre giron les titres de Champions de France.

Je tiens aussi, une nouvelle fois à remercier les membres élus et les employés du Comité Départemental, sans lesquels le tir à l'arc dans le Département aurait beaucoup de mal à percer.

Outre les missions spécifiques d'un comité départemental, notre rôle est aussi de permettre au plus grand nombre de découvrir et de s'initier à notre pratique.

Notre Animateur Technique et notre Secrétaire, dont nous pérennisons désormais les emplois (Dixit le Trésorier), nous ont permis de remplir ces missions grâce aux actions menées avec l'USEP, la DDJS dans le cadre de l'accompagnement éducatif, et des stages avec les centres aérés. Le point culminant de notre activité étant le séjour jeunes au château de Fontenay-lès-Briis. Je précise que le coût du séjour a été calculé sans aucune prise de bénéfice de la part du Comité.

Une autre de nos missions était d'augmenter le nombre de licenciés et de clubs dans le Département. Deux nouveaux clubs viennent de nous rejoindre : ce qui porte à 34 le nombre de clubs dans l'Essonne ; le nombre de licenciés a quant à lui dépassé le nombre de **1900**.

Ces réalisations sont pour nous une satisfaction, mais non le résultat final. Il nous faut donc encore travailler dans ces directions pour le bien des archers licenciés.

Si nous obtenons l'accord de financement du Conseil Régional, nous recruterons une nouvelle collaboratrice qui viendra renforcer l'équipe technique départemental actuelle, et permettra à notre animateur (Yann) d'entraîner encore plus de jeunes licenciés de vos clubs. Cette intervention sera pour vous une aide efficace et nous permettra d'offrir des services d'entraînements adaptés à ces jeunes espoirs.

Un autre point financier sera débattu pendant l'assemblée générale : le Comité ayant besoin de matériel supplémentaire, nous vous demanderons l'autorisation de solliciter auprès de la Direction Départementale Jeunesse, des Sport & Vie Associative une subvention au titre du CNDS Équipement.

Je finis cette intervention en vous rappelant que tous les membres du Comité travaillent pour vous et sont à votre écoute. Avec votre collaboration, nous irons encore plus loin.

Archers, je vous salue.